

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2013*

**Le 17 octobre 2013 à 20h50**, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 11 octobre 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, Mme LEFEVRE, Mme GUILLOT, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI , M. POIRSON, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER, M. DESMAREST

Membres représentés :

M. NOWAK par M. CHIALI  
Mme MATHONNAT par Mme POISAT  
Mme ELMALKI par Mme LATEB  
M. GIRIER par M. BOULANGER  
Mme MANDRAU-RAUCOULES par Mme BASSEZ  
Mme GESTIN par M. TRAORÉ  
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI  
Mlle JURANVILLE par Mme LEFEVRE  
Mme LEBRUN par Mme BOCABEILLE  
Mme THERET par Mme SOUGMI

Secrétaire de séance :

M. MONTEIL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Jean-Luc LAURENT**

Bonsoir à tous. Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2013.

Y-a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*).

## Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Chers collègues, avant de commencer l'examen des rapports, je vous indique avoir reçu la lettre suivante de Monsieur Pascal Reisser daté du 13 octobre dernier.

*« Monsieur le Maire,*

*Plusieurs points de désaccords récents avec le président du groupe Changeons Bicêtre ne me permettent pas de continuer à siéger au Conseil Municipal sous cette étiquette.*

*Aussi, j'ai l'honneur par la présente, de vous signifier ma démission de ce groupe d'élus d'opposition à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la mandature. Je siégerai donc au sein des Conseils Municipaux en tant que non-inscrit.*

*Je vous prie de bien vouloir de ce fait me faire parvenir dorénavant l'ensemble des éléments (pièces utiles, etc.).*

*Pascal Reisser, conseiller municipal UMP. »*

Je prends acte de ce courrier, puisque l'article 24 de notre règlement intérieur précise que :

- Les membres du Conseil Municipal peuvent constituer des groupes d'élus
- Nul ne peut appartenir à plus d'un groupe.
- L'effectif municipal d'un groupe est fixé à deux membres, inscrits ou apparentés.
- Les conseillers municipaux peuvent demeurer ou se déclarer non-inscrit.

Tel est le cas du dernier alinéa que je viens de lire de Monsieur Pascal Reisser, qui est donc désormais conseiller municipal non-inscrit. Nous avons donc désormais 5 élus non inscrits au Conseil municipal. Un rapport sera présenté en ce sens à la prochaine séance pour prendre acte de la nouvelle répartition par groupes politiques et non-inscrits des membres du Conseil Municipal. Je vous propose d'ores et déjà de prendre acte de la déclaration de Pascal Reisser.

Y-a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas).*

Nous passons donc au rapport n° 65. Monsieur Nicolle.

N°2013-065. CONVENTION ENTRE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET LA PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

### **Jean-Marc NICOLLE**

Bonsoir à tous.

Lors du budget primitif, nous avons inscrit des dotations de manière à pouvoir équiper l'ensemble de nos agents de surveillance de la voie publique – et particulièrement ceux qui interviennent sur la

question du stationnement payant –, de PDA, appareil permettant de verbaliser. Ce système de PV électronique est baptisé e-PV.

Cette convention avec la préfecture permet donc de mettre en place ce dispositif qui présente plusieurs avantages. Tout d'abord, ce système permet d'envoyer un courrier au contrevenant, évitant ainsi les pertes de procès-verbal sur les pare-brise. Cet envoi s'effectue sans majoration, ce qui n'était pas le cas auparavant. Concernant les agents, ce principe permet des délais d'intervention beaucoup plus rapides. De plus, ils sont moins exposés à certains comportements violents de la part des contrevenants. Enfin, cela nous permettra de participer à la simplification des démarches administratives, notamment en termes de saisie informatique. Nous vous demandons donc d'approuver la signature de cette convention. Merci.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Aubague.

**Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Bien qu'ayant voté contre le budget 2013, qui prévoyait l'achat des terminaux dont il est fait état dans cette délibération, je voterai néanmoins pour, car elle permet à mon sens de moderniser la relation entre les citoyens et leur administration. De plus, elle permet aussi à l'administration de faire des économies, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, elle permet surtout au contrevenant d'être informé de façon quasi-certaine de la contravention, comme l'a dit Monsieur Nicolle. Je voterai donc pour.

**Jean-Luc LAURENT**

Monsieur Chappellier.

**Bernard CHAPPELLIER**

Juste une petite intervention. Certes, cette organisation plus moderne permettra de faciliter le travail de nos agents. Pour autant, puisqu'il s'agit d'un système électronique, l'automobiliste verbalisé ne peut pas se retourner pour contester le procès-verbal. Aussi, y aura-t-il une indication sur la véhicule précisant que celui-ci a bien été verbalisé ? D'autre part, lorsque je vois Monsieur Aubague voter cette délibération, je veux lui rappeler cependant que c'est grâce au budget que nous avons approuvé que nous pouvons la financer.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Reisser.

**Pascal REISSER**

Monsieur le Maire, chers collègues.

J'aimerais simplement savoir si vous avez acquis le matériel et connaître également son coût.

**Jean-Luc LAURENT**

Y-a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Monsieur Nicolle pour répondre à ces questions.

**Jean-Marc NICOLLE**

Avant tout, je me félicite du vote de Monsieur Aubague. S'agissant du contrevenant, sachez qu'il a toujours la possibilité de contester l'amende – même si celle-ci est majorée –, puisqu'il dispose d'un délai de recours. Pour autant, nous développons la solution par la dépose d'un papillon sur le pare-brise. Celui-ci indiquera que le véhicule a fait l'objet d'une amende et que la personne recevra un courrier en ce sens dans les jours qui suivent. L'information sera donc transmise.

Concernant le coût des PDA, il s'élève à moins de 2 000 € par appareil. Nous venons récemment de passer la commande de ce matériel, qui inclura également un module d'extension sur les PDA. Cet outil nous permettra d'avoir une information en direct sur le stationnement. En effet, la technologie évoluant et les modes de paiement aussi – comme prochainement le paiement par téléphone (solution sécurisée) –, notre matériel doit être capable de communiquer immédiatement en simultané en cas de règlement en direct.

*21h01 : Départ de Monsieur Dali (pouvoir à Jean-Marc Nicolle)*

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas)*.

Je vous propose donc de procéder au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 66. Monsieur Nicolle.

N°2013-066. CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LES AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT (ANNEXES TRANSMISES ULTÉRIEUREMENT)

**Jean-Marc NICOLLE**

La loi nous permet désormais de signer ce type de convention de coordination avec la police nationale, sachant qu'elle s'impose quasiment de fait lorsqu'une Ville possède une police municipale. Or, même si la ville du Kremlin-Bicêtre ne dispose pas d'une police municipale en tant que telle, des agents interviennent cependant dans le cadre de nos pouvoirs de police. C'est pourquoi, au regard du travail que nous menons depuis ces dernières années (signature du contrat local de sécurité, mise en place du CLSPD, mise en place d'une cellule de veille qui se réunit mensuellement avec le commissaire ou le procureur) et suite à l'ensemble des actions que nous menons dans le domaine de la sécurité – et notamment sur le champ de la prévention –, nous avons estimé, en lien avec les services de la police nationale qui interviennent sur le territoire de la Ville, qu'il était pertinent de signer cette convention de coordination. Elle ne s'impose pas mais elle s'inscrit dans le cadre du volontariat.

Les services de l'Etat ont donc répondu favorablement à la sollicitation que nous leur avons adressée. Afin que cette convention puisse être élaborée, je rappelle que les services de police doivent procéder à un diagnostic de sécurité. Ce dernier vous est communiqué en annexe de cette convention. Je précise qu'il est d'abord rédigé par les services de police de l'Etat et qu'il est ensuite complété, si besoin, des actions que nous menons en commun dans le domaine de la sécurité.

Vous disposez donc de l'ensemble des éléments, avec un certain nombre de chiffres, sur les tendances en matière de sécurité sur la Ville. Vous constaterez, pour la plupart des faits, que nous nous trouvons dans une situation relativement stable, voire légèrement en baisse, excepté depuis le début de l'année, où nous constatons une recrudescence des cambriolages. Cela nous avait d'ailleurs amené à réaliser une prévention spécifique sur la conduite à tenir et les mesures à prendre, de manière à éviter les cambriolages. Aux dernières nouvelles – puisque nous avons la semaine dernière une nouvelle cellule de veille avec le commissaire –, nous avons pu constater un fléchissement sur cette question dans un certain nombre de quartiers.

Ceux qui ne siègent pas au Conseil communal de prévention de la délinquance trouveront donc les différentes actions que nous menons dans ce domaine tout au long de l'année, qu'il s'agisse aussi bien d'actions concrètes que d'actions de prévention, comme nous le faisons d'ailleurs sur les publics les plus fragiles. Je pense par exemple aux personnes âgées, pour qui nous effectuons des campagnes de prévention et de sensibilisation où les services de police interviennent pour expliquer la conduite à tenir.

La convention permet de lister l'ensemble des priorités fixées à savoir :

- La lutte contre les vols avec violence
- La lutte contre les cambriolages
- La lutte contre les trafics de stupéfiants
- La prévention et la lutte contre la violence dans les transports
- La prévention contre la délinquance des mineurs
- Les incivilités et troubles à la tranquillité publique
- La protection des parties communes et des abords des habitats collectifs
- La protection des commerces
- La lutte contre le commerce illégal
- La prévention et la lutte contre les violences à l'école
- La protection des publics fragilisés
- La sécurité routière

Cette convention permet donc de répertorier la répartition des charges et des actions qui incombent à nos services municipaux et aux services de l'Etat. Elle a naturellement pour ambition de renforcer et de poursuivre le travail mené conjointement avec la police sur le territoire de la Ville, avec nos prérogatives respectives. Elle vise également à partager les informations nécessaires entre le Maire, le commissaire et le procureur de la république, de manière à développer des actions à la hauteur des problématiques posées, qui évoluent de façon régulière, car il y a beaucoup d'inventions dans ce domaine.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Monsieur Aubague.

**Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues.

En ce qui concerne cette délibération, je m'abstiendrai, en expliquant que nous appelons à la création d'une police municipale depuis déjà de nombreuses années, l'Etat et la police nationale ne pouvant pas tout faire.

Par ailleurs, j'ai aussi regardé de plus près les chiffres de la délinquance que vous nous avez communiqués, et certains me semblent parfois tendancieux. En effet, à la page 2, vous nous indiquez 51.81 faits constatés pour mille, sur huit mois en 2013. Or, juste à côté, vous avez les mêmes chiffres

pour 2012 et 2011. Il est donc tentant de calculer les chiffres probables sur douze mois pour l'année 2013. Cela nous amènerait ainsi à 77 faits constatés pour mille, ce qui représenterait un écart impressionnant.

Certes, le chiffre que je vous annonce n'est pas pondéré car je n'ai fait qu'une simple règle de trois. Pour autant, je pense que la délinquance a augmenté sur la Ville aussi bien en 2012 qu'en 2013. Aussi, je pense que la police municipale, dont nous avons demandé la création sur la Ville, aurait peut-être pu limiter ces augmentations.

**Jean-Luc LAURENT**

Monsieur Desmarest.

**Alain DESMAREST**

Je ne voulais pas intervenir, mais Monsieur Aubague m'y oblige.

Je ne partage pas du tout son point de vue sur la création d'une police municipale, et ce pour deux raisons. Premièrement, parce que l'Etat républicain doit assurer l'égalité de traitement pour tous ses citoyens en termes de sécurité, comme dans d'autres domaines d'ailleurs. Or, si la police commence à relever des collectivités locales, il risque d'y avoir une injustice et une inégalité, puisque certaines communes pourront le faire et d'autres non. Deuxièmement, nous risquons d'avoir des dérapages car une police au service de certains intérêts locaux n'est plus une police nationale.

En outre, vous devriez vous méfier car un célèbre candidat a déclaré que « l'Etat ne pouvait pas tout faire ». Or, cela lui a été fatal. J'estime pour ma part que l'Etat doit pouvoir faire les choses, surtout lorsqu'on explique qu'il peut moins faire mais qu'il garde cependant des prérogatives très fortes en matière de police, de justice et de défense. En l'occurrence, je trouve navrant que nous devions confier aujourd'hui à nos agents municipaux la lutte contre les incivilités, les troubles de la tranquillité publique, la protection des parties communes ou encore la protection des commerces. Je trouve cela dommage car c'est à la police nationale de faire ce travail. Je considère en effet que le service public de sécurité doit continuer à être une prérogative de l'Etat et que les collectivités locales n'ont pas à jouer ce rôle.

**Jean-Luc LAURENT**

Monsieur Poirson.

**Jacques POIRSON**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Je vais rebondir de la même façon que Monsieur Desmarest mais pas dans le même sens. En plus, la gauche affirme qu'elle n'a pas besoin de police municipale, alors que la police nationale n'a plus les moyens actuellement d'assurer ses missions ! J'attends donc que le gouvernement actuel de gauche donne des moyens à la police nationale.

En outre, je vous dirai simplement deux choses. Premièrement, vous n'aimez pas Monsieur Valls car sa ville possède une police municipale. Cela doit quelque peu vous déranger, surtout en ce moment. Deuxièmement, je pense que la police nationale pourrait s'occuper des délits et des crimes et la police municipale des incivilités, de la petite délinquance ou encore du stationnement.

**Jean-Luc LAURENT**

Monsieur Chappellier.

**Bernard CHAPPELLIER**

Juste un aparté. Je rappelle quand même que c'est Monsieur Sarkozy qui a supprimé la police de proximité.

**Jean-Luc LAURENT**

Disons que ce n'est pas un aparté mais juste une précision ! Et c'est une précision utile.  
Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Reisser.

**Pascal REISSER**

Je voudrais simplement dire que la convention de coordination n'a pas été jointe aux documents.

**Jean-Luc LAURENT**

Elle a été envoyée par un envoi complémentaire.  
Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Nicolle.

**Jean-Marc NICOLLE**

Plusieurs choses. Tout d'abord, j'inviterai Bernard Aubague à être très prudent sur la manière dont il utilise les chiffres. Ceci tant, cela est assez classique chez vous puisque nous le voyons régulièrement lors du budget. Je ne suis donc pas surpris que vous vous prêtiez à ce type d'exercice sur une question aussi sensible que celle de la sécurité, pour agiter je ne sais quel chiffon.

Je trouve vraiment dommage que vous ayez ce regard sur la police nationale car nous avons la chance d'avoir un commissariat sur la Ville du Kremlin-Bicêtre, avec des fonctionnaires de police qui font leur travail. Par ailleurs, vous avez globalement mis en cause la police nationale et ses moyens en disant que la police municipale pourrait très bien faire le travail. D'autre part, nous n'avons jamais eu autant de coordination et de travail en commun. D'ailleurs, si vous êtes un peu sur le terrain, vous entendrez que nous avons encore mené une opération sur un quartier – et pas plus tard que ce matin. Effectivement, il ne se passe pas une journée sans qu'une action ne soit menée par les services de police suite à différentes infractions.

Je trouve donc regrettable de penser cela car vous n'avez toujours pas compris, dans les faits, que nous avons des agents de la filière de la police municipale. Et oui ! De plus, vous avez délibéré le mois dernier sur des transformations de postes au travers desquelles nous avons créé deux postes supplémentaires de gardien de police municipale. Par conséquent, si vous regardez attentivement le tableau des effectifs, vous constaterez que nous en sommes aujourd'hui à trois postes de gardien de police municipale. En outre, le poste de garde-champêtre est un poste de la filière de la police municipale. Donc, essayer de nous prendre au piège sur le fait que nous serions frileux vis-à-vis de l'idée d'une police municipale est franchement malvenu.

D'autre part, il est vrai que nous ne voulons pas utiliser une certaine forme de terminologie. C'est un choix assumé que nous avons expliqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal. Nous avons donc choisi un service de « prévention sécurité ». Pourquoi ? Car nous estimons qu'il convient également de développer des missions de prévention dans le domaine de la sécurité, ce que pourrait également faire la police nationale. Or, je vous rejoins sur un point car effectivement, elle n'a plus les moyens pour effectuer ce travail de prévention, comme cela était le cas à une époque avec la police de proximité – supprimée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

J'ai donc le sentiment que vous souhaitez utiliser ce sujet en le méconnaissant puisque nous avons le dispositif. Et il existe d'autant plus que nos agents, en lien avec la police nationale, réalisent les opérations « vacances-été ». En effet, ce sont quand même les services municipaux et nos agents qui sont à même de le faire dans le cadre de leurs prérogatives de police municipale. Ils interviennent également, en lien avec la police nationale, auprès des vendeurs à la sauvette. Ils sont aussi capables d'effectuer un certain nombre de contrôles sur le marché pour les déclarations de travail. Ils agissent aussi sur le stationnement, qu'il soit payant ou gênant, et dressent des procès-verbaux pour sanctionner les infractions relatives à l'environnement (décharges publiques). Ils coopèrent à la

gestion des espaces extérieurs, notamment sur la surveillance des passages piétons. Cela permet de dégager autant de temps pour la police nationale que pour le service prévention-sécurité.

Or, nous ne pourrions pas signer cette convention de coordination avec les services de la police nationale si nous n'avions pas d'agents de la police municipale dans notre tableau des effectifs. Je ne comprends donc pas pourquoi vous vous êtes perdu dans vos explications en essayant de faire croire que nous avons une vision angélique sur les questions de sécurité et que nous ne voudrions pas les assumer. Au contraire, nous les assumons totalement. Nous n'avons d'ailleurs aucune difficulté à mener les réunions que nous organisons et les opérations que nous construisons dans le cadre et le respect des prérogatives de chacun, encore une fois. Je vous demande donc de m'expliquer votre recette miracle qui permettrait demain de sauver tout le monde avec une police municipale. Concrètement, vous allez pouvoir nous l'expliquer assez rapidement dans cette période intéressante. Vous allez donc pouvoir faire preuve de beaucoup d'imagination dans ce domaine.

Encore une fois, comment arriverez-vous à résorber ces questions grâce à une police municipale ? Quelle est la réponse judiciaire à apporter ? Nous pourrions d'ailleurs avoir un débat beaucoup plus efficace à ce sujet. En effet, ce n'est pas la même chose. Car si la réponse est la même avec une police municipale ou avec une police nationale, à ce moment-là, vous n'aurez rien résolu, Monsieur Aubague. Il n'y a pas de recette miracle avec la police municipale. Aussi, si vous êtes d'accord, je vous invite à reconsidérer votre vote car vous n'êtes pas cohérent. Vous avez toutes les clés pour pouvoir signer cette convention.

#### **Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres interventions ou des explications de vote ? (*Il n'y en a pas*).

Je me félicite donc de ce dispositif et de cette convention, car les éléments qu'elle contient vont permettre d'asseoir l'action concertée au bénéfice de nos concitoyens pour améliorer la situation de sécurité et de tranquillité publique, en bonne coordination entre les forces de police et l'action de la Ville. Je remercie à ce titre Monsieur Nicolle et les services municipaux pour le travail qu'ils mènent en lien avec le commissariat de police du Kremlin-Bicêtre. Je mets donc aux voix cette proposition de convention.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 abstentions (*M. Aubague et M. Poirson*)

#### **Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 67.

N°2013-067. CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL « CAMPUS SCIENCES ET SANTÉ » - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT

#### **Jean-Luc LAURENT**

Mes chers collègues. Vous connaissez déjà parfaitement ce dossier. Je vous rappelle donc que :



« La loi du 3 juin 2010, suivie du décret du 24 juin 2011, a défini le cadre des Contrats de développement territorial. Celui-ci engage un partenariat opérationnel pour une durée de quinze ans entre l'Etat et les collectivités locales et leurs groupements intercommunaux, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau de transport du Grand Paris Express et permettant ainsi de concourir au développement régional et aux objectifs fixés par la loi du Grand Paris.

Le Contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé est défini sur un périmètre de huit villes et de deux Communautés d'Agglomération : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Bagneux avec la communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, ainsi que la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

Les projets concrets de partenariat définis dans le Contrat de développement territorial sont adossés à un schéma de développement territorial plus large sur la vallée scientifique de la Bièvre.

Le Contrat de développement territorial a fait l'objet d'une consultation des personnes publiques associées. Il vous a été présenté en Conseil Municipal. Les personnes publiques associées ont été consultées, la région Ile-de-France, les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, l'association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte Paris Métropole, l'Atelier International du Grand Paris et l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Il a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 27 mai au 29 juin 2013.

Les avis rendus par les personnes publiques reflètent une appréciation globalement positive et unanimement saluée en termes de contenu et de projets pour notre territoire.

Un certain nombre de remarques ont été émises. Elles relèvent de trois ordres :

1. Une attention portée à certaines thématiques structurantes pour le contrat, notamment :

- Dans le domaine de la santé, la prise en compte des enjeux de démographie médicale (CG 94)
- Dans le domaine économique, l'intérêt de la filière numérique, au même titre que la santé (CG 94)
- Dans le domaine du logement, les moyens et modalités pour répondre à l'objectif de construction de 0.5 logement/an pour 100 logements et sur la programmation de logements pour étudiants (Région)

2. Des propositions complémentaires visant à élargir le cadre du contrat, en particulier :

- Sur les enjeux de coopération et de complémentarité avec le territoire de la Défense, au même titre que ceux exposés dans le projet de contrat avec Paris, Saclay, Seine-Amont et GPSO (CG 92)
- Sur les enjeux de coopération et de complémentarité avec Paris, évoqué dans le projet de Contrat de développement territorial mais qui pourrait « justifier, à terme, d'un volet du Contrat de développement territorial », ainsi que l'association de la ville de Paris au comité de pilotage de contrat (Paris Métropole et Atelier International du Grand Paris)
- Sur l'élargissement à une échelle plus large que celle du Contrat de développement territorial des réflexions concernant la trame verte et bleue, l'énergie et le climat, la démarche de campus urbain, ainsi que sur les besoins d'approvisionnement en matériaux et sur le traitement des déchets liés principalement à l'effort de construction (Région et Atelier International du Grand Paris)

- Sur l’approfondissement à l’échelle des quartiers – et non pas seulement des gares –, des études d’insertion urbaine des futures dessertes du Grand Paris Express (Région)

3. La Région met un accent particulier sur l’enjeu des coopérations entre le projet de Campus Santé et les autres pôles santé du sud-francilien.

L’enquête publique n’a que faiblement mobilisé les habitants (douze observations écrites). La commission d’enquête a reçu huit courriers, une pétition et vingt-six observations orales. La plupart des remarques exprimées au cours de l’enquête publique portent sur des opérations d’aménagement conduites dans le territoire et qui relèvent d’autres procédures de concertation et d’enquête publique.

L’avis favorable rendu par la commission d’enquête est donc assorti de recommandations :

- Rendre plus accessible et lisible au public la lecture et la portée juridique du Contrat de développement territorial, notamment dans le cadre d’une introduction non technique
- Assurer dans le suivi de la mise en œuvre du Contrat de développement territorial, l’articulation entre les calendriers de réalisation du réseau Grand Paris Express et ceux des projets urbains

Toutes ces remarques et avis permettent d’actualiser, de préciser et d’enrichir le Contrat de développement territorial. Ce contrat qui vous a été transmis, ainsi amendé, a fait l’objet d’un comité de pilotage qui s’est réuni avec l’ensemble des acteurs, les autorités et institutions concernées le 12 septembre 2013. Il vous est donc proposé ce soir :

- D’approuver le Contrat de développement territorial « Campus Sciences et Santé »
- D’autoriser le Maire ou son représentant désigné, à signer ce contrat ainsi que tous les documents s’y rapportant. »

#### **Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des interventions sur ce rapport et sur ce projet de Contrat de développement territorial, ainsi modifié à l’issue de l’enquête publique ? Monsieur Aubague.

#### **Bernard AUBAGUE**

Juste quelques mots. Effectivement, le projet est vaste et il engage sur plus de quinze ans. Comme vous l’avez précisé, je voudrais attirer votre attention sur l’enquête publique qui s’est déroulée du 27 mai au 27 juin car nous n’en n’avons pas beaucoup entendu parler. Nous pouvons peut-être considérer que la population et les élus n’ont pas été très informés, même si *a priori*, les règles ont été *a minima* appliquées sur ce projet, qui reste malgré tout intéressant. Nous ne pouvons donc que déplorer l’absence de remarques de la population ou d’autres grands intervenants pour faire avancer le débat. Mais cela relève de la problématique plus générale des enquêtes publiques au cours desquelles assez peu de personnes viennent généralement apporter leur contribution à ces conventions et à ces accords qui engagent fortement le territoire et la population.

#### **Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il d’autres interventions ? (*Il n’y en a pas*).  
Je mets donc aux voix ce rapport.

#### Résultat du vote

Votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous signale que ce projet sera signé le lundi 28 octobre avec les autorités de l'Etat, le préfet de Région Ile-de-France et l'ensemble des institutions concernées.

Nous passons au rapport n° 68. Monsieur Nicolle.

N°2013-068. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET AUCHAN SUR LE VOLET ANIMATION ET PROMOTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR L'ANNÉE 2013

**Jean-Marc NICOLLE**

C'est la troisième année que nous vous présentons cet accord de partenariat. Il se répartit de manière identique à ce qui avait été présenté l'année dernière. Le montant de 63 430 € se partage de la manière suivante :

- 9 430 € sont affectés à la communication
- 29 000 € seront ventilés pour contribuer à la manifestation culturelle du festival Russenko
- 25 000 € seront répartis sur des associations sportives, dont 12 000 € pour l'USKB, 6 500 € pour le CSAKB fléchés sur la section handball et 6 500 € pour KBU

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Monsieur Aubague.

**Bernard AUBAGUE**

Une fois de plus et comme chaque année, je vous en fait la remarque. Est-ce bien à Auchan de subventionner vos projets culturels et sportifs ? A titre personnel, je n'en suis pas persuadé.

Cette fois-ci, je ne vous donnerais pas une leçon d'orthographe mais de comptabilité puisqu'il est dit dans la délibération que sur les 54 000 €, 50 % sont attribués à des activités culturelles. Or, 50 % de 54 000 € ne fait pas 29 000 €, mais plutôt 27 000 €.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Monsieur Nicolle.

**Jean-Marc NICOLLE**

Cette correction est acceptée. Par ailleurs, je tiens simplement à vous rappeler que même si ces actions bénéficient d'un soutien financier dans le cadre de l'accord Auchan-Altaria, la manifestation Russenko est cependant conduite par la Ville. Pour autant, beaucoup d'autres partenaires interviennent.

S'agissant des actions sportives, je vous remercie de considérer que c'est nous qui les menons. Néanmoins, cela n'est pas très respectueux pour le milieu sportif, ni pour les associations concernées, car ce sont quand même elles qui décident des actions sportives et de l'engagement sportif à mener. De plus, je crois que beaucoup d'entre eux sont eux-mêmes à la recherche de ce type de partenariats financiers. Je ne crois pas pouvoir être démenti sur cette question. De fait, votre persévérance à dénoncer cette convention nous encourage à la poursuivre et à la renforcer pour les années futures, afin d'être encore plus près de nos clubs sportifs et les aider dans la recherche de subventions.

**Jean-Marc NICOLLE**

Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 1 contre (*M. Aubague*)

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à la majorité.

Nous passons au rapport numéro 69. Madame Bocabeille.

**N°2013-069. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES PETITS DÉBROUILLARDS »**

**Corinne BOCABEILLE**

Merci Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre, dont la ville est signataire, l'association « Les petits Débrouillards d'Ile-de-France », dit *les P'tis débs* a proposé de conduire deux semaines d'animation de rue à caractère scientifique et technique. C'est la neuvième année que cette association intervient sur la ville dans des quartiers tels que les Barnufles, ou les Closeaux-Martinets. Elle mène également une action particulière au Parc Pinel.

Ainsi, la Cité Débrouillarde s'est implantée du 8 au 12 juillet au sein du quartier des Barnufles et du 26 au 30 août dans le quartier des Martinets. Comme vous le savez, ces ensembles sont la propriété de l'OPH Kremlin-Bicêtre Habitat.

Dans le cadre des Estivales, les Petits Débrouillards sont également intervenus au Parc Pinel. Ils ont proposé des animations de vulgarisation scientifique aux jeunes enfants des centres de loisirs Aimé Césaire et Benoît Malon du 5 au 7 août.

Ainsi, 368 enfants ont pu participer à ces activités, réparties de la manière suivante :

- Pour le quartier des Barnufles : 111 enfants, âgés de 4 à 17 ans
- Au Parc Pinel : 110 enfants, âgés de 5 à 14 ans
- Pour le quartier des Martinets : 147 enfants, âgés de 4 à 14 ans

Comme les années précédentes, nous constatons que ces actions ont un réel succès puisque les enfants sont assidus et attentifs et se représentent régulièrement aux journées. Nous voyons également l'intérêt du travail de l'association au pied d'immeubles où les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances bénéficient d'activités, notamment scientifiques.

Les Petits débrouillards sollicitent donc une subvention de 3 500 € auprès de la ville du Kremlin-Bicêtre, en complément bien sûr du Conseil général du Val-de-Marne, du Conseil régional et de l'ACSE.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas)*.

Je le mets donc aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Chers collègues, il me reste à vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 26 septembre 2013, dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée au titre de l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Vous avez pu constater par le rapport qui vous a été adressé, que j'ai pris onze décisions et signé des contrats afférents à ces décisions. Y a-t-il des questions ?

Le Conseil Municipal prend acte.

**Jean-Luc LAURENT**

Avant de lever la séance, je vous indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 novembre. Je vous remercie.

La séance est levée à 21h42.